INVENTAIRE DES ARCHIVES DE LA COORDINATION DE LA DEFENSE AERIENNE PASSIVE POUR LE SECTEUR DE SAINT-GILLES

1935 – 1956

HERARD GAELLE avec la collaboration de FAVERLY LAURENT et OUASSINI HAMIDA

[1]

Commune de Saint-Gilles
Gemeente Sint-Gillis

[1] Dossier n°72 relatif aux bombardements du 7 septembre 1943.

IDENTIFICATION

Référence : BE-A3007.
Intitulé / analyse : Archives de la Coordination de la Défense Aérienne Passive – Secteur de Saint-Gilles.
Dates extrêmes : 1935 -1956
Niveau de description : Fonds.
Importance matérielle (nombre d'articles et métrage linéaire) : 0,6 m.l. / 76 articles.
Service producteur : Défense Aérienne Passive Commissariat Bruxellois, section de Saint-Gilles.

HISTOIRE DU PRODUCTEUR ET DES ARCHIVES

Histoire administrative :

Face à la montée des périls et à la peur de potentiels bombardements aux gaz, la Ligue de Protection Anti-Aérienne Passive de la Population et des Installations est créée en 1934. Elle a pour but de veiller à la sécurité de la population via notamment la distribution de masques à gaz, la formation d'équipes de secours et la rédaction d'instructions et de mesures à prendre en cas de bombardements et de sinistres.
L'arrêté Royal du 5 mai 1935 crée un Commissariat Général de la Protection Aérienne Passive dont le but est la coordination des mesures à prendre en matière de protection aérienne passive civile. Le commissaire général est nommé et révoqué par le Roi. Il est placé sous l'égide du Ministère de l'Intérieur de 1936 à 1939, avant d'être érigé en direction de la Défense Aérienne Passive au sein de ce même Ministère. Ses fonctions demeurent inchangées.
En 1943, il est à nouveau indiqué comme Commissariat Général de la Protection Aérienne Passive. Il sera liquidé de manière définitive en 1947.

Face à l'invasion allemande de mai 1940, les secours s'organisent à Saint-Gilles, avec l'aide conjuguée de la Défense Anti-Aérienne Passive et de la Garde Civile Territoriale de protection passive[2] alors dirigée par Victor Rémy. Rapidement l'occupant décide de centraliser les forces en présence au sein du D.A.P.C.B., Défense Aérienne Passive Commissariat Bruxellois. La direction est assurée par Victor de Tollenaere. Grand-Bruxelles oblige, la coordination de la Défense Aérienne Passive est assurée par la ville de Bruxelles et notamment par les échevinats des Travaux Publics ainsi que de l'Assistance Sociale et des Inhumations dont on notera l'importance de l'échevin Arthur Bacq, président du comité de coordination. La commune de Saint-Gilles est incorporée au sein de la zone de défense regroupant Saint-Gilles, Forest et Uccle. Les membres de la D.A.P. recrutés parmi les membres de la Garde Civile Territoriale, les chômeurs ou encore directement au sein du personnel communal sont installés en septembre 1940 au n°119 de la rue de l'Hôtel des Monnaies. Le responsable du secteur de Saint-Gilles désigné comme tel par le Collège des bourgmestre et échevins est Albert Cranshoff. Les saint-gillois sont reconnaissables via le 'S-G' imprimé sur les brassards qui leurs sont remis lors de leur entrée en fonction.

Le rôle des membres saint-gillois de la D.A.P. également appelée P.A.P. reste identique à celui exercé par le commissariat général.

[2] Créée par les A.R. des 20 mai et 29 juillet 1939.

Historique de la conservation : -

Modalités d'entrées : -

Contenu et structure :

Les archives de la coordination de la Défense Aérienne Passive permettent d'entrevoir le travail de coordination et d'organisation de la protection des populations civiles organisée par la Croix-Rouge, le Grand Bruxelles, la Conférence des Bourgmestres, le Collège des bourgmestre et échevins ainsi que par les services de l'administration communale. Outre les aspects strictement liés à la gestion de personnel, à la dévolution du personnel communal, au recrutement de gardiens, à la coordination générale de la Défense Aérienne, les services tels que les travaux publics ont été très largement impliqués dans la mise en œuvre des abris anti-aériens et des postes de secours ainsi que dans le déblaiement des décombres liés aux tragiques bombardements du 7 septembre 1943, des 8 avril, 8 et 11 mai 1944.

Ce fonds est essentiellement composé de correspondance, d'éléments liés à la coordination de la défense aérienne passive, d'instructions, de plans, de photographies et de rapports.

Il est à noter que ce fonds ne présentait aucune cohésion lors de sa découverte, preuve des difficultés éprouvées par l'administration communale dans la gestion quotidienne des événements, confrontée, à l'imprévisible, à une gestion décentralisée et à la pression des armées d'occupation. Les dossiers traités après-guerre étaient à l'inverse très facilement accessibles, ne nécessitant dès lors pas de recherches approfondies.

Tri, éliminations et sort final :

Seuls les documents présents en double ont été détruits. Il est à noter qu'une note émanant du Ministère des Affaires Etrangères de 1946 avait enjoint les administrations communales à lui retourner les éléments photographiques liés aux manœuvres de la D.A.P. et aux bombardements de 1943 et 1944.

Accroissement : -

Mode de classement :

Le fonds de la Défense Aérienne Passive a dû faire l'objet d'un profond travail de reconstruction. Les dossiers ne présentaient plus aucune logique et les documents les composant, notamment la correspondance en rapport avec une seule et même affaire, étaient éparpillés au sein de plusieurs dossiers. La dénomination de ces derniers était par ailleurs plus que succincte : généralités, organisation, coordination, gestion, etc. L'inventaire, ci-réalisé, a nécessité la mise en œuvre d'un travail à la pièce afin de permettre au chercheur de comprendre et d'utiliser les documents conservés dans le cadre d'un travail ou d'une recherche précise.

Les documents ont été classés de manière chronologique et en fonction des missions auxquelles ils se rapportaient.

Il est à noter qu'un plan de classement avait été fourni à l'administration communale au début des hostilités. Celui-ci n'a jamais été appliqué et nous a servi de base pour la réalisation de ce présent inventaire.

Conditions d'accès :

Les dossiers personnels des membres de la Défense Aérienne Passive sont soumis à la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée eu égard au traitement des données à caractère personnel et à son arrêté royal d'exécution. Ils ne sont donc pas consultables avant un délai de cent ans, résolu courant à la date de naissance dudit agent. Ils sont grisés au sein de l'inventaire et ont été retirés de l'inventaire dédié au public.

-Cfr, règlement du service des Archives.

Conditions de reproduction *:*

-Cfr, règlement du service des Archives.

Langue et écriture des documents :

Allemand, français et néerlandais.

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques :

Certains dossiers contiennent des photos ainsi que des affiches.

Instrument de recherche : -

Existence et lieu de conservation des originaux :

-Archives Générales du Royaume et Archives de l'Etat dans les Provinces
-Administrations Communales en Région de Bruxelles-Capitale
-Administration Régionale
-Centres Publics d'Aides Sociales en Région de Bruxelles-Capitale.

Existence et lieu de conservation des copies : -

Sources complémentaires :

Bibliographie :

BASTIN Y., *Une défense très passive*, in *Jours de sursis (collection Jours de Guerre),* Bruxelles, Crédit Communal de Belgique, 1990, pp.95-101.
BASTIN, Y., *La protection antiaérienne passive des populations civiles en Belgique. (1931 -28 mai 1940)*, ULG, Liège, 1983.
DE TOLLENAERE V., *Protection civile*, in *Revue de l'administration et du droit administratif de la Belgique (1854-1970)*, 111ème année, Bruxelles, 1964, pp.101-110.
SOYEZ S., Archives du service public fédéral intérieur, direction générale de la sécurité civile, dossier d'étude et de préparation du tableau de tri, Archives Générales du Royaume et Archives de l'Etat dans les Provinces, 2007, 66 p.

Conventions : -

Dates de la description :

Les descriptions de cet inventaire ont été réalisées en mars et avril 2016 par Hamida Ouassini, assistante archiviste, revues et corrigées en août 2016 par Gaëlle Herard, records manager, avec l'aide de Laurent Faverly, records manager à la ville de Bruxelles. L'introduction a été rédigée en août 2016.

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES **6**

INVENTAIRE **7**

I. CREATION ET ADMINISTRATION 7

I.1 REGLEMENTATION *7*

I.2 MOBILISATION ET GESTION DU PERSONNEL *8*

I.2.a Recrutement et démobilisation 8

I.2.b Mesures disciplinaires et rémunérations 9

Les dossiers n°22 à 24 ne sont pas communicables au public. 9

I.3 SUBSIDES ET GESTION FINANCIERE *9*

II. ORGANISATION DE LA DEFENSE AERIENNE PASSIVE 10

II.1 ORGANISATION ET COORDINATION *10*

II.2 PREVENTION DES BOMBARDEMENTS *10*

II.2.a Occultation des lumières et points lumineux 10

II.2.b Sirènes 11

II.2.c Gestion des alertes 11

II.2.d Mesures à prendre en cas de bombardements 11

II.3 ABRIS ET POSTES DE SECOURS *12*

II.3.a Construction et aménagement des abris et postes de secours 12

II.3.b Gestion du matériel 13

III. EVENEMENTS MARQUANTS 14

III.1 BOMBARDEMENT DU 7 SEPTEMBRE 1943 ..... *14*

III.2 BOMBARDEMENTS DE 1944 ..... *14*

INVENTAIRE

I. CREATION ET ADMINISTRATION

I.1 REGLEMENTATION

1. Dossier concernant l'application de la loi du 5 mars 1935 relative aux devoirs des fonctionnaires en temps de guerre. — 3 pièces.
1935 (1945).

2. Dossier concernant l'application des directives du gouvernement relatives aux hostilités. — 2 pièces.
1936 (1946).

3. Dossier concernant l'application des arrêtés royaux relatifs à l'organisation des services de Protection Aérienne Passive comprenant la Défense Aérienne Passive et la Garde Civile Territoriale. — 1 chemise.
1939-1945.

4. Dossier concernant la réglementation relative à l'établissement d'abris anti-aériens en matière de construction, de transformation ou d'aménagement d'immeubles appartenant à des organismes publics ou privés. — 1 chemise.
1939-1946.

5. Dossier concernant l'arrêté ministériel du 9 avril 1940 relatif à la protection des grands établissements industriels contre les attaques aériennes. — 1 pièce.
1940.

6. Dossier concernant la législation relative aux mesures à prendre en cas de sinistre. — 1 chemise.
1940-1944.
Concerne le fonctionnement des services de secours, de l'inspection général aux sinistrés, l'évaluation des dommages, etc.

7. Dossier concernant l'arrêté subdéléguant certains pouvoirs en matière de protection aérienne passive, par application de l'arrêté-loi du 8 mai 1944 relatif aux fonctions publiques. — 1 pièce.
1944.

8. Dossier concernant l'application de l'arrêté du 21 octobre 1944, relatif au détachement des équipes d'incendie de la protection aérienne passive aux corps de sapeurs-pompiers communaux. — 2 pièces.
1944.

9. Dossier concernant la législation relative au Haut-Commissariat à la Défense de la Population Civile. — 2 pièces.
1944-1945.

I.2 MOBILISATION ET GESTION DU PERSONNEL

I.2.a Recrutement et démobilisation

10. Dossier concernant la fixation du cadre du personnel dévolu à la Défense Aérienne Passive. — 1 chemise.
1940-1945.

Les dossiers n°11 à 19 ne sont pas communicables au public.

20. Dossier concernant l'utilisation du néerlandais dans la correspondance entre les responsables de secteur. — 1 chemise.
1943-1944.

21. Dossier concernant la démobilisation du personnel de la section de la Défense Aérienne Passive couvrant le territoire de la commune de Saint-Gilles. — 2 pièces.
1945.

I.2.b Mesures disciplinaires et rémunérations

Les dossiers n°22 à 24 ne sont pas communicables au public.

I.3 SUBSIDES ET GESTION FINANCIERE

25. Dossier concernant la liquidation des subsides liés aux dépenses d'organisation. — 1 chemise.
1939-1945.
Contient le budget de la D.A.P. pour l'année 1939.

26. Dossier concernant la comptabilité liée à la construction, à l'aménagement et à l'entretien des abris anti-aériens. — 1 chemise.
1942-1946.

II. ORGANISATION DE LA DEFENSE AERIENNE PASSIVE

II.1 ORGANISATION ET COORDINATION

27. Dossier concernant le cadre de classement proposé pour les documents produits ou reçus par l'Administration communale en matière de Défense Aérienne Passive. — 1 chemise.
S.D.

28. Dossier concernant les cours et la documentation destinés aux membres de la Défense Aérienne Passive. — 1 chemise.
1937-1953.

29. Dossier concernant la reconstitution de la Garde Civile Territoriale et son incorporation au sein de la Défense Aérienne Passive. — 1 chemise.
1939-1940.

30. Dossier concernant les manœuvres de la Défense Aérienne Passive organisées en région bruxelloise. — 1 chemise.
1939-1943.

31. Dossier concernant la tutelle administrative sur les associations intercommunales. — 1 pièce.
1940.

32. Dossier concernant la réalisation des brassards identifiant les membres de la Défense Aérienne Passive de Saint-Gilles. — 1 chemise.
1940.
Contient un brassard.

33. Dossier concernant l'organisation et la coordination de la Défense Aérienne Passive en région bruxelloise. — 1 chemise.
1940-1945.

34. Dossier concernant le transfert des documents relatifs à la Défense Aérienne Passive de Saint-Gilles au Ministère des Affaires Etrangères et de la Santé Publique. — 1 chemise.
1946.

II.2 PREVENTION DES BOMBARDEMENTS

II.2.a Occultation des lumières et points lumineux

35. Dossier concernant l'usage de peinture blanche en voirie pour délimiter les trottoirs et autres éléments de voiries. — 1 chemise.
1940.

36. Dossier concernant la couverture des feux automobiles et l'éclairage urbain. — 1 chemise.
1940-1941.

37. Dossier concernant le camouflage, l'occultation et la protection contre les éclats de bombes des exploitations privées et industrielles. — 1 chemise.
1941.

II.2.b Sirènes

38. Dossier concernant l'utilisation des sirènes. — 1 chemise.
1939-1945.

39. Dossier concernant la mise hors d'usage des sirènes de la firme Sanders. — 1 chemise.
1940-1943.

40. Dossier concernant le maintien en activité des sirènes. — 1 chemise.
1945-1952.

II.2.c Gestion des alertes

41. Dossier concernant le respect des alertes et sirènes au sein des théâtres, cafés et cinémas. — 1 chemise.
1944.

42. Dossier concernant les mesures de prévention à adopter en cas d'alerte au sein des bâtiments communaux et écoles. — 1 chemise.
1943-1945.
Contient une affiche.

II.2.d Mesures à prendre en cas de bombardements

43-44. Dossiers concernant les mesures à prendre en cas de bombardements et de sinistres. — 2 chemises.
1939-1945.

45. Dossier concernant le maintien de l'ouverture des portes des maisons particulières après 23h. — 1 chemise.
1940.

46. Dossier concernant la lutte contre les incendies. — 1 chemise.
1941.
Concerne les dépôts de bois, le largage de lamelles incendiaires et l'organisation des postes de vigies.

47. Dossier concernant le maintien des lignes téléphoniques en cas d'urgence. — 1 chemise.
1941-1944.

48. Dossier concernant l'évacuation des enfants en cas de bombardements. — 1 chemise.
1943-1944

49. Dossier concernant le stockage de sacs de sciure de bois nécessaire aux dépôts mortuaires. — 1 chemise.
1943.

50. Dossier concernant les mesures à prendre en matière de désypéritage (traitement du gaz moutarde). — 1 chemise.
1943-1944.

51. Dossier concernant les brassards octroyés aux membres du comité de coordination des mesures à prendre en cas de bombardements. — 1 chemise.
1943-1944.
Concerne le service des inhumations, la Croix-Rouge, etc. Ces mesures ont été mises en place à la suite du bombardement du 7 septembre 1943.

52. Dossier concernant la réquisition des ambulances par l'autorité occupante et l'utilisation des camions des travaux en guise de véhicules de secours. — 1 chemise.
1944.

53. Dossier concernant l'attribution de laisser-passer pour les voitures et personnels de secours. — 1 chemise.
1944.

II.3 ABRIS ET POSTES DE SECOURS

II.3.a Construction et aménagement des abris et postes de secours

54. Dossier concernant le recensement, l'installation et la construction d'abris anti-aériens sur le territoire de la commune de Saint-Gilles. — 1 chemise.
1940-1945.

55. Dossier concernant l'aménagement intérieur des abris et leur signalisation. — 1 chemise.
1940-1942.

56. Dossier concernant l'aménagement d'abris anti-aériens au sein des cafés, théâtres et cinémas. — 1 chemise.
1941.

57. Dossier concernant l'aménagement d'abris anti-aériens au sein des immeubles réquisitionnés par les allemands ou fréquentés par eux. — 1 chemise.
1941.

58. Dossier concernant l'aménagement d'abris anti-aériens au sein des écoles et des bâtiments de l'Etat. — 1 chemise.
1941-1942.

59. Dossier concernant la construction d'un poste de secours rue du Danemark. — 1 chemise.
1941-1942.

60. Document concernant la construction d'un poste de secours rue Ducpétiaux. — 1 chemise.
1941-1942.
Contient trois plans.

61. Dossier concernant l'aménagement de pare-éclats à l'hôtel de Ville. — 1 chemise.
1941-1942.
Contient un plan.

62. Dossier concernant la protection et l'établissement d'abris de secours au sein des usines, grands établissements industriels et lieux pouvant accueillir plus de 100 personnes. — 1 chemise.
1941.
Contient une affiche.

63. Dossier concernant la construction d'un poste de secours rue d'Ecosse. — 1 chemise.
1942.

64. Dossier concernant le gardiennage des abris et postes de secours. — 1 chemise.
1942-1945.
Contient neuf fiches de salaire et deux affiches.

65. Dossier concernant la publicité sur les abris anti-aériens. — 1 chemise.
1943.

66. Dossier concernant l'aménagement de l'hôpital auxiliaire de Berlaymont par la Croix-Rouge. — 2 pièces.
1944.

67. Dossier concernant la démolition des abris et la réaffectation des locaux. 1 chemise.
1945-1946.

II.3.b Gestion du matériel

68. Dossier concernant la gestion du matériel d'équipement. 1 chemise.
1940-1944.
Contient un inventaire du matériel.

69-70. Dossiers concernant la réquisition et la restitution du matériel et des bureaux dévolus à la Défense Aérienne Passive. 2 chemises.
1940-1946.

71. Dossier concernant la gestion du matériel de secours. 1 chemise.
1941-1945.

III. EVENEMENTS MARQUANTS

III.1 BOMBARDEMENT DU 7 SEPTEMBRE 1943

72. Dossier concernant le bombardement du 7 septembre 1943. — 1 chemise.
1943.
Contient les rapports liés à la coordination des secours et deux photographies.

73. Dossier concernant la location de roulottes-bureaux pour assurer la coordination des travaux de déblaiement à la suite du bombardement du 7 septembre 1943. — 1 chemise.
1943.

74. Dossier concernant le soutien apporté aux sinistrés du bombardement du 7 septembre 1943 et la lutte contre la fraude relative aux fausses déclarations de sinistres. — 1 chemise.
1943.

75. Dossier concernant l'aide apportée par les entrepreneurs de travaux publics au déblaiement des décombres et à la démolition de certains immeubles à la suite au bombardement du 7 septembre 1943. — 1 chemise.
1943.

III.2 BOMBARDEMENTS DE 1944

76. Dossier concernant les bombardements du 10 avril et du 8 et 11 mai 1944. — 1 chemise.
1944.